

CRS

COMPTE-RENDU

AUDIENCE SYNERGIE-OFFICIERS



Le 30 avril 2015, une délégation de SYNERGIE-OFFICIERS composée de Patrice RIBEIRO, Secrétaire Général, Alain ROMANET, Secrétaire Général Adjoint et Frédéric BISANCON, Secrétaire National a été reçue Monsieur Eric MORVAN, préfet, Directeur Adjoint du cabinet du ministre. Il était assisté d'Isabelle GUILLOTEAU, conseillère sociale du DGPN, Antoine GOBELET, Conseiller budgétaire du Ministre et François MAINSARD Conseiller Police du Ministre. Cette réunion était dédiée à la question indemnitaire pour les unités de service général de la DCCRS et la redéfinition de la politique d'emploi des unités de maintien de l'ordre (CRS et EGM).

Sur cette dernière thématique, constatant le suremploi des unités depuis de longues années, accentué depuis le début d'année 2015, un travail va être entamé concernant l'Unité de Coordination des Forces Mobiles qui pour l'instant coordonne essentiellement les CRS tandis que les EGM jouissent d'une étonnante autonomie.

SYNERGIE-OFFICIERS a demandé que cette réforme aboutisse à une réelle mutualisation des forces mobiles et non à un emploi des EGM quand les CRS n'ont plus de réserve. Cette mutualisation de l'emploi doit être exemplaire et précurseur pour nombre de directions actives.

SYNERGIE-OFFICIERS a souhaité savoir quel est actuellement le taux d'emploi des EGM comparé à celui des CRS. Il serait certainement riche d'enseignement.

Concernant l'emploi des forces mobiles depuis le début de l'année, le dispositif est maintenu avec, à priori, une marge de manœuvre pour la Préfecture de Police afin d'organiser certaines surveillances en dynamique plutôt qu'en statique.

Le montant de l'indemnisation a été évoqué au travers d'une revalorisation de l'IJAT. Le préalable étant que cette indemnité soit la même indépendamment du grade. Nos amis gendarmes mobiles en bénéficieraient par effet collatéral.

Monsieur le Préfet propose, comme il l'avait fait pour les organisations syndicales du CEA, une revalorisation basée sur une évolution de l'inflation depuis 2002, date de la dernière augmentation. Avec un échéancier sur 2 années. L'IJAT passerait de 30 à 37 € au 01/07/2017 (+3€ en juillet 2015, +2€ en juillet 2016 et + 2€ en juillet 2017).

Dans tous les cas cette proposition devra obtenir le feu vert de BERCY avant la fin du semestre.

SYNERGIE-OFFICIERS prend acte de cette proposition, bien insuffisante au vu de l'investissement des officiers des compagnies et justifie une IJAT dissociée par une différence de statut.

SYNERGIE-OFFICIERS a également insisté sur le rôle prépondérant des Officiers qui essayent de maintenir un moral acceptable dans les compagnies.

De même, la spirale de la désaffection des CRS peut être enrayée avec des mesures simples, peu coûteuses mais pourtant évidentes. Ainsi, il est urgent d'envisager le retour en milieu hôtelier pour tous les Officiers en déplacement, le respect de la notion de chef de service et le respect des prérogatives qui y sont attachées pour tous les commandants chefs d'unité par des directeurs zonaux qui jamais n'ont servis en CRS. Le facteur indemnitaire doit permettre de retrouver un statut ad' hoc, tant en interne qu'en externe, qui soit à même d'attirer ou, à défaut, de garder des compétences qui manqueront très bientôt à la tête des unités.

SYNERGIE-OFFICIERS, dans le cadre du travail à venir sur la nomenclature des postes et l'IRP sera attentif à ce que les officiers en CRS puissent se voir attribuer la rémunération juste et pérenne de leur investissement quotidien.

Le Bureau National